

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau du cabinet  
et de la communication  
interministérielle

Rodez, le 17 novembre 2011

Monsieur,

Les services du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement m'ont transmis votre lettre du 23 septembre dernier, parvenue à mes services le 8 novembre courant, par laquelle vous sollicitez auprès de la ministre la suspension de la procédure d'expropriation de deux agriculteurs, engagée par la collectivité départementale pour la mise en oeuvre d'un projet de créneau de dépassement sur la R.D. 840, à hauteur de la *Côte d'Hymes* sur le territoire des communes de Firmi et Auzits.

Une large concertation a été menée avec les élus locaux et les riverains, et tout administré a pu s'exprimer au cours de l'enquête publique au terme de laquelle l'opération envisagée a été déclarée d'utilité publique, par arrêté préfectoral du 22 juillet 2009.

Une solution a pu être trouvée pour 28 des 30 propriétaires concernés par cette opération. En revanche, les familles d'agriculteurs VAYSSE et PINQUIÉ n'ont pas adhéré aux propositions faites par la collectivité départementale qui, pour mener à bien son projet, a engagé une procédure d'expropriation.

Le juge de l'expropriation a été saisi et a rendu une ordonnance d'expropriation le 8 juin dernier. Dès lors, je suis privée de la possibilité d'engager quelque démarche que ce soit susceptible de répondre à votre attente et à celle des exploitants agricoles concernés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet  
et par délégation,  
Le directeur des services du cabinet



Richard MIR

Monsieur Jean-Louis CALMETTES  
Porte-parole d'*Europe Ecologie-Les Verts*  
de l'Ouest Aveyron  
La Caral  
12300 LIVINHAC-LE-HAUT